

COLLECTIVITÉS

UNE CHAUFFERIE COMMUNALE À GRANULÉS DE BOIS POUR DEUX LOGEMENTS SOCIAUX À CHASPUZAC



COLLECTIVITÉS
COLLECTIVITÉS



En 2007, la commune de Chaspuzac a décidé de réhabiliter un immeuble en deux logements sociaux. Le conseil municipal a opté pour un chauffage à granulés. L'installation a été mise en service en juillet 2008.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme bois énergie qui associe l'ADEME, le Conseil Régional d'Auvergne et les Conseils Généraux des 4 départements.

Une chaudière à granulés de bois nécessite un investissement important. Toutefois, ce surcoût d'investissement est amorti après quelques années en raison du faible coût du combustible.

Fiche réalisée par l'Espace **INFO → ÉNERGIE** de la Haute-Loire / CAUE 43 avec le soutien de

Principe de fonctionnement

Le granulé de bois se présente sous la forme de petits cylindres de 6 à 10 mm de diamètre et d'une longueur moyenne de 2 cm, fabriqué uniquement à partir de sciures de bois séchées et compressées sans rajout d'additif. Sa masse volumique est de 0,7 tonne par mètre cube ce qui facilite le transport et le stockage.

La chaufferie est complètement automatisée : le granulé est transporté du silo vers la chaudière à l'aide d'un système à aspiration. La chaudière a d'une puissance de 25 kW.

Granulés de bois



L'approvisionnement de la chaufferie est livré par un camion souffleur.

Chaudière et silo



Caractéristiques techniques et données économiques

- **Nombre de logements raccordés** : 2
- **Surface à chauffer** : 200 m²
- **Marque de la chaudière** : FROLING
- **Puissance** : 25 kW
- **Ballon Tampon** : 1000 litres
- **Silo** : 5 tonnes
- **Alimentation** : automatique par système à aspiration.

- **Consommation prévisionnelle** : environ 9 tonnes de granulés
- **Coût de l'énergie (granulés)** : environ 165 € HT la tonne

- **Investissement** :
Coût total : 28 738,80 € HT

- **Aides financières** : environ 41,5 %
Conseil Général de la Haute-Loire, Conseil Régional Auvergne, ADEME en 2007.

- **Economie annuel sur le combustible** (par rapport à une solution gaz propane) : 1220 € / an

Développement durable

■ Contrairement aux énergies fossiles et fissiles, le bois-énergie est une ressource renouvelable permettant d'utiliser des bois qui seraient restés sans valorisation. Le risque de déforestation n'existe donc pas. Seuls sont utilisés les produits issus de la transformation du bois.

■ La combustion de bois dans des chaufferies automatiques est bien maîtrisée avec notamment un impact quasi nul sur l'effet de serre.

■ De plus l'approvisionnement, la mise en œuvre des techniques et l'entretien des chaufferies bois sont créateurs d'emplois et de développement local.

■ **Maître d'ouvrage** :
Commune de Chaspuzac
Le Bourg - 43320 CHASPUZAC
Tél. : 04 71 08 60 67 - Fax : 04 71 08 04 24

■ **Installateurs** :
SENTENAT MICHEL (SANSSAC-L'EGLISE – 43)
GUIGON BRUNO (SAINT-VIDAL – 43)

■ **Fabricant de la chaudière** :
FROLING (AUTRICHE)

■ **Approvisionnement** : COGRA (MENDE – 48)

■ **Partenaires** :
ADEME, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général de la Haute-Loire

■ Pour en savoir plus :

Espace INFO ENERGIE de la Haute-Loire / C.A.U.E. 43
Hôtel du Département – BP 310 - 43000 Le PUY-EN-VELAY

N°Vert : 0 800 503 893 (N°Régional gratuit)
Web : www.eie43.fr

ADEME AUVERGNE
63 bd Berthelot – 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 31 52 80
Web : www.ademe.fr/auvergne